

L'allocation de rentrée scolaire a 50 ans

Eric de Mascureau 25 août 2024 Articles, Histoire, Social allocation de rentrée scolaire 3 minutes de lecture



Qui dit fin des vacances d'été dit, aussi, préparation de la rentrée scolaire. Pour cela, parents et enfants s'attèlent à remplir aux mieux cartables et trousse. Cependant, tous en France n'ont pas la chance ou les moyens d'avoir tout ce qu'il faut afin d'assurer un retour convenable à l'école pour leur progéniture. Pour les aider, la République propose, cette année encore et comme depuis cinquante ans, une allocation de rentrée scolaire afin d'aider les foyers les plus modestes et de garantir l'égalité des chances à tous nos petits Français.

Un appel à l'aide

L'origine de la création de cette allocation remonte à septembre 1973. Lors de l'émission télévisée *Feux croisés*, le ministre de l'Enseignement public Joseph

Fontanet est interpellé par une mère de famille, Mme Lacombe, membre du Conseil national de l'Union des femmes françaises. Celle-ci demande au ministre de Georges Pompidou d'aider les ménages les plus faibles qui subissent une inflation grandissante. Elle rappelle alors à son interlocuteur qu'il « *est inscrit dans la loi : l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïc à tous les degrés, est un devoir de l'État [...] L'enseignement obligatoire public assure à tous les enfants des conditions égales devant l'instruction [...] notamment par la gratuité des transports, des fournitures scolaires et par la prestation de service réalisant cette pleine égalité [...] Monsieur le Ministre, pourquoi le gouvernement et vous-même n'appliquez-vous pas la loi ?* » À cela s'ajoute la réflexion d'André Bergeron, le secrétaire général de Force ouvrière de l'époque : « *Il est sûr qu'on parle beaucoup de démocratisation de l'enseignement, mais la démocratisation de l'enseignement n'est pas tout à fait réalisée et tout le monde ne dispose pas des mêmes moyens [...] ne pensez-vous pas qu'il serait nécessaire de décider la création d'une allocation de rentrée ?* » Joseph Fontanet, soulignant que « *l'Éducation nationale n'est peut-être pas le ministère qui doit résoudre tout seul le problème d'une aide aux familles* », rappelle la part déjà importante de la gratuité assurée par l'État pour chaque enfant jusqu'à l'âge de 16 ans. Cependant, l'idée d'une ARS entre dans les esprits et va faire son petit bonhomme de chemin jusqu'à l'Assemblée nationale.

Une loi votée mais contestée

Ainsi, pendant l'été 1974, **un texte de loi** « *fixant les mesures d'application des articles [...] du Code de la Sécurité sociale relatifs à l'allocation de rentrée scolaire* » est voté. S'élevant à 100 francs de l'époque (soit 89,86 euros d'aujourd'hui, **selon le convertisseur de l'INSEE**), cette aide financière ne va pas cesser d'augmenter avec les années, jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, pour la rentrée 2024, l'allocation, atteignant 416 euros pour un enfant de primaire et 454 euros pour un lycéen, a été versée à près de 3 millions de familles en France.

Cependant, l'augmentation de l'ARS va aussi de pair avec celle des critiques. En effet, les dépenses faites avec cet argent public, son possible détournement,

entremêlé avec l'idée d'assistantat constant, entraînent des questions mais aussi déclarations comme celle de **Barbara Lefebvre** au micro des *Grandes Gueules*, ce 19 août : « *Quand tu achètes une veste à 600 euros, ne viens pas me dire que tu as du mal à joindre les deux bouts pour t'acheter un tube de colle.* » Cette pensée avait même poussé **Jean-Michel Blanquer** à vouloir passer le versement de l'ARS sous la forme de bons d'achat après avoir remarqué « *qu'il y a des achats d'écrans plats plus importants au mois de septembre qu'à d'autres moments* ». Malgré les critiques virulentes d'une gauche craignant « *une suspicion envers les familles précaires* », le président de la République s'était déclaré favorable à cette idée : « *Il ne faut avoir aucune stigmatisation mais il est important que les parlementaires vérifient que l'argent des contribuables va bien au bon endroit, [...] je pense que c'est de salubrité publique.* »

Cependant, trois années après cette déclaration et avec un nouveau mandat présidentiel en poche pour Emmanuel Macron, aucun changement, aucune

réforme a été faite.



Eric de Mascureau

Chroniqueur à BV, licence d'histoire-patrimoine, master d'histoire de l'art



Article précédent

Variole du singe ou pénurie d... Wokisme : My Lady Jane et Th...



Article suivant

■ VOS COMMENTAIRES

Me connecter

Charte d'utilisation des commentaires



Poleoto

26 août 2024 à 11 h 04 min

Les générations passées ont souvent utilisé le même cartable au long de leur scolarité .Ont-elles moins réussi ?



Leturlupin

26 août 2024 à 9 h 22 min

Tel que c'est organisé ça n'a aucun sens, c'est quand même l'argent du contribuable qu'on distribue au lieu de donner des espèces sonnantes et trébuchantes, ce sont des bons d'achat qu'il faut distribuer valables dans des magasins qui se sont engagés à faire des ristournes. Ainsi fini les télévisions, les pèlerinages, les dépenses diverses qui ne vont pas aux enfants. Evidemment ce ne serait pas populaire.



Loutronne

26 août 2024 à 9 h 16 min

Cette allocation a été instaurée lorsque mes enfants étaient en primaire. A l'époque déjà, les enseignants se plaignaient du fait que les enfants des parents qui en bénéficiaient, venaient souvent en cours sans aucune fourniture. Par contre, les grandes surfaces achalandaient pléthoriquement leurs rayons en télé, magnétoscopes, etc. Les gens intelligents suggèrent depuis bien longtemps que les fournitures scolaires soient achetées en gros par l'éducation nationale et fournit à chaque élève le jour de la rentrée. Cela en baisserait le coût et chaque élève aurait, le jour de la rentrée le matériel nécessaire à une bonne scolarité. Mais cela n'a jamais été fait, on se demande pourquoi :

- nos politicards sont complices des parents qui détournent l'argent destiné à la scolarité des enfants pour le dépenser en futilités
- nos politicards souhaitent clairement engraisser les grandes surfaces et les marques dont le prix élevé des produits n'est en rien justifié
En tout cas, ce système est injuste et inutilement coûteux pour le contribuable français déjà surponctionné. Si tout est géré de la même façon en France, on ne s'étonne plus du déficit abyssal que ces corrompus laisseront à nos enfants.



Juju

26 août 2024 à 8 h 26 min

Non à la prime ,non à l'assistanat ...les achats de télévisions vont s'envoler. Et dans les cartables ce sera la misère..maintenant il faut tendre la main ... c'est la mode .



Marc Roquetaniere

26 août 2024 à 8 h 17 min

L'assistanat permanent a commencé à cette époque indemnisation du chômage à 90% pendant un an ARS pour tous ou presque. J'ai eu de la chance je suis passé au travers de tout cet assistanat. Je n'ai fait que travailler. Le pire de cette époque c'est l'état d'esprit qui a été créé (Tout es du, J'ai droit à tout, et j'en veux toujours plus) La décadence de la France a commencé à cette période ,et ne s'est pas arrêtée depuis



Jacques DARRICARRERE

26 août 2024 à 7 h 42 min

Acheter un iPhone même reconditionné à 350 euros pour un enfant de 12 ans avec la prime de rentrée scolaire est aujourd'hui devenu monnaie courante pour de nombreux parents. N'est-on pas face à un

détournement d'argent public a des fins personnelles. Après on pleure devant le prix des cahiers et des stylos.



Marc vinconneau

26 août 2024 à 8 h 28 min

On ne changera pas une certaine catégorie de français , que l'on a assisté depuis le début!!! et bien comprendre que lorsqu'ils n'auront pas ce qu'ils considèrent comme leur du et sans contre partie... ils viendront chercher dans vos poches



JCML

26 août 2024 à 7 h 33 min

« l'Éducation nationale n'est peut-être pas le ministère... » il serait impérativement nécessaire de changer de nom, par « instruction nationale... » (c'est dit dans ce texte) l'éducation est le rôle des parents, pas celui des « instituteurs » oui, je sais, professeurs des écoles, de personne d'autre, ainsi les vaches seront bien gardées ! Quant aux allocations, sont-elles bien justifiées quand on voit ce qu'on peut en faire, mais ce n'est pas grave, comme d'autres fantaisies c'est le contribuable qui entretien ce tonneau des danaïdes qu'est l'état !



Bernard 34

26 août 2024 à 7 h 13 min

La construction de la servitude volontaire toujours en marche pour la fabrique du consentement



ANNE AURORE ANGELIQUE

26 août 2024 à 7 h 50 min

Oui



Zouzou

26 août 2024 à 6 h 23 min

Les sommes versées sont hallucinantes, plusieurs centaines d'euros par enfant de 380 à 413 € qui viennent s'ajouter aux autres aides : vacances offertes, cantine à 1 euro, APL, soins gratuits ou moins chers ; imaginons chers français que ça nous arrive.



Eddy

25 août 2024 à 21 h 00 min

Il faut arrêter de tout subventionner. Ca n'a pas de sens. Les Français deviennent un peuple d'assistés et perdent le sens de l'effort et du travail.



STEINER Yolande

25 août 2024 à 20 h 56 min

A qui profite ces primes et surtout quelle utilisation en font ils . Lu récemment que certaines villes offriraient les affaires scolaires aux enfants et pourtant ils touchent la prime . Et en effet le nombre d'écrans et autres gadgets électroniques achetés est en hausse juste après le versement de ces primes . Donc stop , que chaque école fournisse les affaires scolaires aux enfants à la rentrée , tous égaux ils seront ainsi équipés pareils , pas de jaloux , pas d'enfants sans affaires scolaires . Quand aux vêtements , école ou pas il faut habiller les enfants et pour

cela il y a les allocations familiales .



MICHON

25 août 2024 à 14 h 44 min

Cette allocation distribuée sans aucun contrôle ni justification – bien souvent il faut quand même donner des fournitures scolaires, les transports sont subventionnés ainsi que la cantine – est l'illustration même de la gabegie des deniers publics.